

## ACTUALITÉS

### OFFRE D'EMPLOI : INSPECTEUR MUNICIPAL

La Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite combler le poste permanent d'inspecteur municipal, à raison de trois jours par semaine. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de l'offre d'emploi sur le site Internet de la Municipalité.

**Date limite pour soumettre une candidature : 7 janvier**

Information : [http://bit.ly/insp\\_mun\\_SUP](http://bit.ly/insp_mun_SUP)

### BIOM / COMPOSTAGE

En raison des coûts beaucoup trop élevés du projet de biométhanisation suite à l'ouverture des soumissions en septembre dernier, le projet « BIOM » ne verra pas le jour. Les municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry se tournent vers le compostage. La MRC prendra donc en charge les matières organiques, et ce, dès l'automne 2019.

Surveillez nos prochaines parutions pour plus de détails.

### POLITIQUE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

La Municipalité de Saint-Urbain-Premier poursuit sa *Politique de soutien aux familles* et rembourse aux parents les frais d'inscription de leurs enfants à une activité culturelle ou sportive non disponible à même la municipalité (une seule activité par enfant).

**Montant maximum: 75 \$ /an / enfant.**

**Date limite pour déposer la demande:  
21 décembre 2018**

Vous devez fournir le reçu daté de l'activité en question, accompagné des informations suivantes : nom, adresse, âge et date de naissance de l'enfant ainsi que l'activité à laquelle il est inscrit.

Les remboursements seront acheminés à la mi-janvier 2019.

**75 \$ PAR ENFANT**



## Meilleurs vœux du temps des Fêtes

Les élus du conseil municipal et le personnel  
vous souhaitent un merveilleux temps des Fêtes  
rempli d'amour et de joie, et vous adressent  
leurs vœux de bonheur et de santé pour le Nouvel An!



# BIBLIOTHÈQUE ARMAND-MILLER

Le congé des Fêtes de fin d'année s'en vient à grands pas. Veuillez donc prendre note que la bibliothèque sera fermée les mercredis 26 décembre et 2 janvier 2019. C'est avec un immense plaisir que **nous serons de retour mercredi le 9 janvier 2019.**

Nous vous souhaitons que la magie de Noël vous apporte joie et gaieté dans vos foyers. Quelle soit le prélude d'une nouvelle année remplie de bonheur, de paix et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont proche.

L'équipe de bénévoles

## VIE COMMUNAUTAIRE

### PATINAGE GRATUIT

Votre municipalité participe financièrement afin que vous puissiez profiter de temps de glace gratuit.

**Tous les dimanches, de midi à 13 h 30**, ouvert à tous

**Samedi le 29 décembre, de 13h à 17 h**

pour les résidents de Saint-Urbain-Premier

Informations : Aréna de Sainte-Martine, 450 427-3743



### MESSES DE NOËL

La population de Saint-Urbain-Premier est invitée aux célébrations de Noël. Une chorale formée de paroissiens animera les célébrations. Bienvenue à toutes et à tous. Les deux célébrations seront diffusées en direct sur Facebook.

**24 décembre à 15 h 30 et 23 h 30**



### LA GUIGNOLÉE VOUS DIT MERCI

Les membres du comité de la guignolée tiennent à remercier chaleureusement toute la population de la municipalité de Saint-Urbain-Premier, de même que les bénévoles et les pompiers de Saint-Urbain-Premier qui ont fait un travail remarquable. Grâce à vous, des familles pourront bénéficier d'un bon repas à Noël et de quelques réserves alimentaires.

## TEMPS DES FÊTES HORAIRE MUNICIPAL ET COLLECTES

### SERVICES MUNICIPAUX

Les bureaux et services municipaux seront fermés pour la période des Fêtes à compter du

**21 décembre à 12 h  
au 4 janvier inclusivement**

### COLLECTES DES ORDURES

**27 décembre ● 3 et 17 janvier**

Vous êtes priés de déposer votre bac avant 7 h du matin le jour de la collecte.

### COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

**24, 31 décembre  
7, 14, 21, 28 janvier**

Vous êtes priés de déposer votre bac avant 7 h du matin le jour de la collecte.

### COLLECTE DE SURPLUS DE CARTON

**7 janvier**

Vous êtes invités à déposer vos surplus de carton à côté du bac de recyclage avant 7 h du matin.

### COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

**3 janvier**

Vous êtes invités à déposer vos ballots de plastiques agricoles en bordure de chemin avant 7 h du matin le jour de la collecte.

### COLLECTE SPÉCIALE D'ARBRES DE NOËL

**8 janvier**

Toutes les décorations doivent être retirées de l'arbre qui doit être déposé en bordure de route avant 7 h le matin de la collecte.



### ÉCOCENTRE SAINTE-MARTINE / SAINT-URBAIN-PREMIER

**22 décembre ● 5, 16, 19, 30 janvier**

Mercredis de 14 h à 18 h

Samedis de 8 h 30 à 12 h 30

# BUDGET 2019

En 2019, le taux de taxation général passera de 0,56 \$ à 0,58 \$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui représente, pour une résidence dont la valeur moyenne est de 254 000 \$, une somme additionnelle de 50,80 \$.

La tarification pour les ordures (enfouissement), le recyclage et le traitement des matières organiques (septembre à décembre) sera de 205,97 \$ par maison.

La tarification pour les services d'égouts sanitaires sera de 627,49 \$ par maison.

MATIÈRES RÉSIDUELLES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures	130,05 \$	154,70 \$	153,30 \$	135,65 \$	139,02 \$	129,88 \$
Recyclage	36,39 \$	40,12 \$	58,00 \$	56,26 \$	53,88 \$	57,58 \$
Organique	–	–	–	–	–	18,51 \$
TOTAL	166,44 \$	194,82 \$	211,30 \$	191,91 \$	192,90 \$	205,97 \$

SYSTÈME D'ÉGOUTS *	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Entretien	245,70 \$	211,70 \$	266,64 \$	328,04 \$	289,76 \$	232,61 \$
Emprunt	246,25 \$	317,45 \$	315,60 \$	311,50 \$	311,75 \$	323,60 \$
Emprunt temporaire	–	74,75 \$	73,47 \$	72,00 \$	71,40 \$	71,28 \$
TOTAL	491,95 \$	603,90 \$	655,71 \$	711,54 \$	672,91 \$	627,49 \$

\* Services en tenant compte d'une résidence située dans le noyau villageois et reliée à l'égout (unifamiliale isolée).

En 2019, nous connaissons une hausse importante des coûts de déneigement de nos routes. Aussi, le prix du sel de déglçage est fortement à la hausse. De plus, au cours de l'an prochain, il y aura la confection d'un nouveau rôle d'évaluation. Le coût de cette opération sera de 32 635 \$.

Tel que décrété par le gouvernement du Québec, il y a quelques années, il nous sera interdit d'enfouir nos déchets organiques à compter de l'an 2020. Et cela implique la mise en place d'une cueillette des résidus organiques. Un bac brun sera distribué à chacune des résidences, sans frais, puisque des fonds ont déjà été réservés à cet effet.

Au cours de l'année 2019, vous serez informés et consultés au sujet de différents dossiers importants pour notre communauté tels l'église, la construction d'un trottoir vers la rue Sylvain, la construction d'un garage municipal et aussi les obligations du gouvernement du Québec concernant les installations septiques (fosses septiques et champs d'épuration).

## PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le plan triennal d'immobilisation Le plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 est également adopté et prévoit des investissements au net respectifs de 33 000 \$, 104 900 \$, 218 800 \$.

Le programme de la TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) devrait être annoncé et reconduit au printemps pour nous permettre de poursuivre nos investissements en infrastructure.

Le 18 décembre dernier, le budget a été adopté et les règlements portant sur le taux de taxation, la taxe directe et les tarifications seront adoptés à une séance du conseil en janvier 2019.



Réjean Beaulieu  
Maire

Au verso...

le budget  
en détails

# BUDGET 2019

REVENUS	BUDGET 2018	BUDGET 2019
Taxes et tarification	1 369 914 \$	1 524 692 \$
Droits de mutation	35 000 \$	31 500 \$
Subventions – fédéral/provincial/municipal	157 485 \$	159 775 \$
Autres revenus	56 980 \$	47 905 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 619 379 \$</b>	<b>1 763 872 \$</b>
DÉPENSES	BUDGET 2018	BUDGET 2019
Conseil municipal	62 181 \$	63 685 \$
Administration générale	245 839 \$	307 983 \$
Sécurité publique	164 023 \$	177 787 \$
Sécurité incendie	158 843 \$	177 734 \$
Voirie municipale	116 307 \$	129 079 \$
Déneigement	86 697 \$	135 475 \$
Aqueduc	7 600 \$	8 180 \$
Entretien du réseau d'assainissement	63 405 \$	65 253 \$
Enlèvement des ordures, recyclage, écocentre	125 363 \$	179 672 \$
Entretien des cours d'eau	12 089 \$	89 226 \$
Office municipal d'habitation (HLM)	9 000 \$	8 500 \$
Aménagement et développement	75 433 \$	86 620 \$
Salle communautaire	30 952 \$	29 097 \$
Patinoire / aréna	8 953 \$	9 420 \$
Parcs publics	32 598 \$	32 117 \$
Activités jeunes (sport-camp de jour)	13 000 \$	11 000 \$
Les comités (culture, embellissement, loisirs, environnement, patrimoine)	37 610 \$	35 832 \$
Bibliothèque	34 053 \$	13 140 \$
Évènements municipaux	11 860 \$	11 000 \$
Dons	5 000 \$	5 000 \$
Communications et services communautaires	25 028 \$	26 172 \$
Financement et remboursement (emprunt réseau assainissement)	104 963 \$	122 100 \$
Investissements en immobilisation	167 254 \$	33 000 \$
Appropriation de surplus	- 8 000 \$	- 4 500 \$
Fonds réservés	29 328 \$	11 300 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 619 379 \$</b>	<b>1 763 872 \$</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>



## SESSION HIVER 2019 INSCRIPTION OBLIGATOIRE

LE 14 JANVIER DE 19 H À 20 H

Bibliothèque Armand-Miller  
9, rue de l'École, Saint-Urbain-Premier

Formulaires d'inscription sur

[www.loisirssup.org](http://www.loisirssup.org)

## BADMINTON

Les lundis, 18 h à 22 h  
Les mardis, 20 h 30 à 22 h  
Les mercredis, 18 h à 19 h  
Les mercredis, 20 h 30 à 22 h  
Les jeudis, 18 h à 22 h



Du 21 janvier au 23 mai, à l'exception  
des 14 mars et 9 mai  
Salle communautaire, 9, rue de l'École  
Location d'un terrain : 80 \$ pour 1 heure

## YOGA

Les mercredis  
de 19 h 05 à 20 h 20  
Du 23 janvier au 3 avril  
à l'exception du 6 mars  
Salle communautaire, 9, rue de l'École

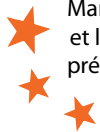
Les vendredis de 9 h 30 à 10 h 45  
Du 25 janvier au 5 avril, à l'exception du  
8 mars

Centre municipal, 204, rue Principale  
Résident : 120 \$ • Non-résident: 130 \$



## FÊTE DE NOËL 2018

Le 9 décembre dernier, nombre d'enfants ont participé à la Fête de Noël de Saint-Urbain- Premier. Beaucoup de plaisir était au rendez-vous pour petits et grands. Plusieurs activités des plus amusantes se sont succédées et ont apporté leur magie à Saint-Urbain-Premier : l'arrivée grandiose du Père Noël et de Mère Noël à l'église, le défilé avec ces derniers et les lutins, le dépouillement de l'arbre de Noël et le conte interprété avec humour par Madame Maryse et Muetto. Nous remercions chaleureusement les lutins et lutines ainsi que tous les bénévoles pour leur collaboration précieuse. Tous ont contribué à faire briller des étoiles dans les yeux de nos enfants.



## CARNAVAL 2019

Réservez dès maintenant le **samedi 2 février** à votre agenda. La programmation complète sera annoncée bientôt, mais déjà, quelques détails peuvent être révélés :

13 h	Conte
13 h à 16 h 30	Jeux gonflables, activités extérieures, tire sur la neige, kangou jump
16 h 30	Bingo
16 h 30	Spectacle familial : <i>Le Théâtre magique</i>
17 h 30	Parade aux flambeaux
18 h	Souper poulet BBQ



## NOS MEILLEURS VOEUX



Les  
administrateurs  
du Comité des Loisirs  
vous souhaitent un  
**très joyeux Noël**

**et une bonne année 2019**

remplie de santé et de bonheur!

Nous vous remercions pour votre participation aux activités tout au long de l'année et espérons être à la hauteur de vos attentes l'an prochain.

Merci à tous les bénévoles non administrateurs qui nous ont aidé à la préparation et la réalisation de nos activités; votre collaboration nous est très précieuse.

Merci à tous nos commanditaires, au Comité de la bibliothèque et au Comité culturel qui ont collaboré avec nous lors de certains événements et un merci tout spécial à la Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour leur support financier et leur soutien logistique.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET ÉLECTIONS

COMITÉ DES LOISIRS  
DE SAINT-URBAIN-PREMIER

**Judi 17 janvier à 19 h**

**Salle du conseil, 204, rue Principale**

Nous élargissons de nouveaux administrateurs lors de cette soirée. Avis aux intéressés : quelques postes sont encore disponibles. **Nous avons besoins de vous et de bénévoles ponctuels supplémentaires.**

Le Comité des Loisirs est entièrement administré par des bénévoles.

En vous impliquant quelques heures par mois, vous pouvez faire toute la différence ! Apportez de nouvelles idées et un renouveau au sein du Comité afin de contribuer à la qualité et la diversité des événements et activités de loisirs à Saint Urbain Premier! Joignez-vous à notre équipe dynamique et de bonne humeur, tout en rendant un service à votre communauté. Il est aussi possible de contribuer en devenant un bénévole non-administrateur occasionnel.

Contactez-nous par courriel pour manifester votre intérêt au [loisirssup@hotmail.com](mailto:loisirssup@hotmail.com).

# AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 395-18 - NORMES RELATIVES AU CANNABIS, AU CAFÉ-TERRASSE AINSI QU'ÀUX CABANONS POUR LES BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX.

Avis public est donné, par le soussigné, à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 30, le Conseil municipal a adopté à la séance du conseil ordinaire le même jour le second projet de règlement 395-18 modifiant le règlement de zonage 204-02. Le projet de règlement mentionné vise à modifier des usages pour autoriser à certains endroits l'usage de cannabis, de retirer la disposition qui venait restreindre la durée d'un café-terrace pouvant empiéter dans les marges avant et latérale donnant sur rue et d'ajouter une disposition pour la superficie autorisée dans le cas d'une habitation tri familiale ou multifamiliale afin de permettre une remise adaptée aux besoins des occupants du bâtiment,

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées sur le territoire de la Municipalité, afin qu'un règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau municipal, au 204 rue Principale à Saint-Urbain-Premier, durant les heures habituelles de bureau, au plus tard le huitième

jour qui suit celui de la publication de cet avis;

- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes en date du 10 décembre 2018 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Les zones visées sont localisées :

- Les zones concernées sont celles-ci : HC-1, HC-2, HC-3, I-1 et I-2;
- Les zones contiguës sont celles-ci : A-5, A-6, P-1, H-2, H-3, H-4, H-5, H-6, H-7, H-9, H-14 et H-15;

Les zones visées sont représentées en jaune.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires: être

désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 10 décembre 2018 est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter. Une demande visant à ce que les dispositions du règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter peut provenir de l'ensemble du territoire ou des zones concernées et des zones contiguës de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier. Le second projet de règlement numéro 395-18 peut être consulté au bureau de la municipalité, au 204 rue Principale à Saint-Urbain-Premier durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 13<sup>e</sup> jour de décembre 2018, par Michel Morneau OMA, directeur général.



AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire, tenue le 10 décembre 2018, a adopté la résolution numéro 18-12-289 afin de prévoir le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2019. Les séances se tiendront au Centre municipal de Saint-Urbain-Premier situé au 204, rue Principale, généralement le lundi et débuteront à 20 h aux dates suivantes :

**14 janvier, 11 février, 18 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin,  
8 juillet, 12 août, 9 septembre, 14 octobre, 11 novembre, 9 décembre.**

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 13<sup>e</sup> jour de décembre 2018 par Michel Morneau, directeur-général

## CONSEIL MUNICIPAL

Réjean Beaulieu, maire

Conseillers municipaux

Patrice Boisjoli Nicole Ste-Marie  
Sylvain Mallette Lucien Thibault  
Sylvain Roy Marc-Antoine Thibault

## CENTRE MUNICIPAL

204, rue Principale  
Saint-Urbain-Premier (Québec) J0S 1Y0  
Téléphone : 450 427-3987  
Télécopieur : 450 427-2056

## Heures d'ouverture

Lundi au jeudi, 8 h 30 à midi et 13 h à 16 h 30  
Vendredi, 8 h 30 à midi  
Inspectrice municipal : mardi et vendredi

## PERSONNEL PERMANENT

Michel Morneau, directeur général  
[dg.sainturbainpremier@videotron.ca](mailto:dg.sainturbainpremier@videotron.ca)

Martin Bujold

Travaux publics et assainissement  
[voirie.sainturbainpremier@videotron.ca](mailto:voirie.sainturbainpremier@videotron.ca)

Inspecteur municipal

[inspecteur.sainturbainpremier@videotron.ca](mailto:inspecteur.sainturbainpremier@videotron.ca)  
(possibilité de rendez-vous sur demande, en soirée, une fois par mois)

Julie Roy, administration

[sainturbainpremier@videotron.ca](mailto:sainturbainpremier@videotron.ca)

Philippe Thibault, directeur

Service de sécurité incendie  
[incendie.sainturbainpremier@videotron.ca](mailto:incendie.sainturbainpremier@videotron.ca)

## BIBLIOTHÈQUE ARMAND-MILLER

9, rue de l'École  
Saint-Urbain-Premier (Québec) J0S 1Y0  
Téléphone : 450 225-4976  
[biblio.armandmiller@gmail.com](mailto:biblio.armandmiller@gmail.com)

## Heures d'ouverture

Mercredi de 10 h à 11 h 30  
et de 15 h à 20 h 30

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances régulières du conseil municipal ont lieu au 204, rue Principale. Celles-ci débutent à 20 h. L'ordre du jour est rendu disponible à l'ouverture de la séance du conseil. Les dates pour 2019 sont :

14 janvier	11 février
18 mars	8 avril
13 mai	10 juin
8 juillet	12 août
9 septembre	14 octobre
11 novembre	9 décembre

## ORGANISMES DU MILIEU

Consultez le *Répertoire des organismes* sous la rubrique Vie communautaire de notre site Internet.

[www.saint-urbain-premier.com](http://www.saint-urbain-premier.com)



© Municipalité de Saint-Urbain-Premier